



INTERFACE QUALITE  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

**Interface Qualité asbl** organise une série de **Déjeuners Qualité**, invitant chaque fois une **entreprise** à venir **témoigner de son expérience**.

## **« Le Région, Les Entreprises et la Qualité »**

**Le 8 juin 2010, Interface Qualité a organisé, en collaboration avec le Service Public de la Wallonie, le 3<sup>ème</sup> déjeuner de l'année.**

**Lors de ce déjeuner, Madame Jamotton et Monsieur Vandendorpe de la Direction des Projets Thématiques ont présenté les primes à la qualité et au conseil accessibles aux PME. Celles-ci s'inscrivent dans le développement d'un système d'assurance qualité en Wallonie.**



Plus que jamais le Service Public de Wallonie se veut être proche des entreprises régionales. Dans cet objectif, de nombreuses aides existent. En ce qui concerne la politique régionale en matière de qualité, deux primes sont disponibles pour entamer ou améliorer le système qualité dans l'entreprise.

La première, consiste en une **prime aux services de Conseil**. Elle permet à l'entreprise de se faire accompagner dans ses démarches d'amélioration par un consultant extérieur à condition qu'il soit agréé par la RW. Cette aide concerne les PME siégeant en Wallonie et qui n'occupent pas plus de 100 personnes à temps plein. Il existe aussi des restrictions au niveau du chiffre d'affaire, du bilan, le secteur d'activités et la durée de la mission.

Trois types de missions sont pris en considération :

- **urgente**, concernant les difficultés ponctuelles en matière de gestion financière et de transmission d'entreprise
- **ciblée**, reflétant un besoin spécifique en matière qualité, normes de sécurité et normes environnementales.
- **autres**, concernent les domaines tels que la gestion financière et la transmission d'entreprise non urgente, la gestion commerciale, l'organisation et management, la politique industrielle et l'informatique.

Pour bénéficier de cette prime, une entreprise doit introduire, préalablement à toute démarche, une demande d'aide auprès de la Région Wallonne. Celle-ci évalue alors la demande et le cas échéant donne son autorisation pour le démarrage de la mission.

Une autre prime proposée par le SPW est la **prime à la qualité**. Celle-ci vise à favoriser la mise en place d'un système d'assurance de la qualité. Elle couvre les coûts, liés entre autres à l'acquisition d'études, aux démarches de certification ainsi que la mobilisation du personnel participant à l'action. Les critères d'admission du dossier par la Région Wallonne sont identiques que pour la première subvention. L'entreprise ne peut pas avoir une dette envers l'ONSS, la TVA ni les contributions.

La prime de la qualité est indépendante de la prime aux services de Conseil mais elle peut être complémentaire à condition que les mêmes coûts ne soient pas subsidiés deux fois. De plus, la prime

à la qualité peut être octroyée avec effet rétroactif c.à.d. que l'entreprise peut la demander après avoir commencé – et même terminé – la mission à l'origine de la demande de prime. Il n'y a aucune obligation de résultats, cependant la prime doit servir inévitablement à améliorer la gestion de la qualité ou l'environnement de l'entreprise.

Pour subvenir aux besoins des entreprises, le SPW a mis sur son portail tous les renseignements et les formulaires nécessaires pour effectuer une demande (le traitement de celle-ci se fait très rapidement).

Le SPW est convaincu qu'avec la prime à la qualité, il peut encore apporter beaucoup aux entreprises. C'est pourquoi il vise à améliorer et renforcer la communication autour de cette prime qui ne remporte pas un franc succès jusqu'ici. C'est pourtant une aide réellement intéressante pour les entreprises qui peuvent en obtenir une chaque année.

En conclusion, la Région Wallonne souhaite, par sa politique, inciter les entrepreneurs wallons à développer une réflexion au niveau de la gestion de la qualité, soutenir les démarches en vue des améliorations dans la gestion et promouvoir la politique environnementale.

Plus d'infos : <http://economie.wallonie.be> et <http://formulaires.wallonie.be>

---

### **Agenda des prochains Déjeuners Qualité**

L'agenda des déjeuners du deuxième semestre 2010 vous parviendra par mail prochainement.